

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_03_023

Sur convocation en date du 14 mars 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 20 mars 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	CARLIER Albert	GAY Daniel
THEVENET Jean-Marc	CHIROLOL Xavier	GEOFFRAY Karine
BERLAND Martine	CORDIER Michel	MONTIBERT Pierre
MARTIN Hubert	DUBOIS Loïc	PANEL Olivia
CHATELAIN Béatrice	DUCLOS Laurent	PERNET Martin
SIMONET Jean-Michel	DUCROZET Isabelle	PIVET Catherine
	FALAISE Alain	SUPIE Sylvie
	FAYARD Pascal	VOVILIER Christian
	FERRIER Patricia	

Procurations :

Madame Aurore BABUT donne procuration à Madame Martine BERLAND
 Madame Zarouhine CALMUS donne procuration à Monsieur Martin PERNET
 Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER
 Madame Pascale PEYROT donne procuration à Monsieur Pascal FAYARD

Absent : Monsieur Dominique BERTHET

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CORDIER

Mise en ligne le : 24/03/2023

Subvention au Centre communal d'action sociale – Année 2023

Présentation du rapport par Madame le Maire.

Madame le Maire précise qu'à la demande du Service Gestion Comptable BOURG-EN-BRESSE, une délibération spécifique d'attribution de subvention doit être faite sur la base du vote du budget général de l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le bien-fondé de sa demande,

À l'unanimité (28 voix pour),

AUTORISE Madame le Maire à verser au Centre communal d'action sociale (CCAS), une subvention d'un montant de 70 000,00 €uros pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 20 MARS 2023



Le Maire

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Michel CORDIER